

DELIBERATION N° 2025-VII-006

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le douze novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	/
Le Département	Christophe Revil	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présence du suppléant C. MASNADA
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présence du suppléant F. BERNIGAUD
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Pouvoir donné à G. STRAPPAZZON
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

Autres personnes présentes :

Pour le SYMBHI : M. Verry, M. Verdeil, M. Kuss, Mme Platz, M. Argentier, Mme Giroud, M. Rose, Mme Campoy, Mme Rognon, Mme Girin, M. Gonin

Pour GAM : Mme Breuil

COMITE SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Toute évolution du tableau des emplois permanents de la collectivité doit en conséquence être soumise à l'approbation du comité syndical.

Le SYMBHI a été saisi par le Préfet du Département en date du 13 septembre 2024 pour porter en tant que « structure porteuse le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Grésivaudan », incluant l'UT Grésivaudan et l'UT Voironnais. Le SYMBHI a répondu favorablement par courrier à la Préfète du Département le 14/11/2024.

Des réunions de préfiguration ont été réalisées en 2025 afin de discuter du périmètre et des objectifs de cette démarche avec les EPCI des territoires concernés. Suite à ces discussions, il a été acté que deux démarches de gestion quantitative seraient lancées respectivement par les Unités Territoriales du Grésivaudan et du Voironnais. Ces démarches pourront aboutir à des programmes d'action de type PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) à définir en fonction des enjeux de chaque territoire.

Pour l'émergence et l'animation de ces deux démarches de gestion quantitative il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial. Les premières années seront consacrées au suivi d'études diagnostics des ressources en eau et des besoins en eau tous usages confondus sur les deux territoires et aboutiront à la définition des enjeux et objectifs de gestion de la ressource en eau. Ensuite, un travail d'animation des programmes d'action de gestion quantitative sera à développer sur les deux unités territoriales.

Pour remplir les missions décrites précédemment, il est ainsi proposé la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial ou d'ingénieur principal.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi recruté seront inscrits au budget. Des courriers d'engagements ont été reçus de la part de Grenoble Alpes Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et des délibérations ont été prises en septembre 2025 par Grenoble Alpes Métropole et la Communauté d'Agglomération Le Grésivaudan engageant les collectivités financièrement et au suivi de ces démarches.

Cet emploi pourra le cas échéant être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver :

- **La création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur mutualisé entre l'Unité territoriale Grésivaudan et l'Unité Territoriale Voironnais.**
- **La modification correspondante de la liste des emplois permanents du SYMBHI selon tableau ci-annexé.**

Fait à Grenoble, le 12 novembre 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président

